



Un soutien de 175 millions pour l'HFR accepté

SANTÉ. Le soutien financier à l'Hôpital fribourgeois est une absolue nécessité aux yeux des députés. Presque tous (99 oui, 3 non et 0 abstention) ont accepté l'octroi d'un cautionnement de 105 millions de francs pour les investissements urgents de 2024 à 2026, ainsi qu'un prêt de 70 millions pour démarrer les études en vue d'un nouvel hôpital cantonal, sur le site de Villars-sur-Glâne.

Pour Marc Fahrni (udc, Le Crêt), les perspectives avancées par l'HFR sont cohérentes et méritent d'être soutenues: «Nous avons les planètes nécessaires pour mener une politique de santé ambitieuse. Il faut se donner la possibilité de les aligner.»

Deux questions ont néanmoins animé les débats. D'abord, fallait-il prévoir un prêt avec intérêt, comme le prévoyait le Conseil d'Etat, ou sans intérêt, comme le demandaient la commission ad hoc et la Commission

des finances et de gestion (CFG)? Ce sera sans. Tous les groupes s'étant ralliés aux commissions, Philippe Demierre, directeur de la Santé et des affaires sociales, n'a pas insisté. «Je précise simplement que le coût des intérêts pour l'Etat se situe entre 1 et 1,5 million par an.»

De clairs enjeux

Un autre point a été largement plus débattu. La commission a proposé de transformer une partie du cautionnement en «contribution non remboursable de 39,35 millions», afin de financer les investissements nécessaires pour les centres de santé et le nouveau système d'information clinique (SIC).

La CFG avait repoussé la même proposition, par 9 voix contre 6. A titre personnel, son président Claude Brodard (plr, Le Mouret) a néanmoins défendu cette option: «Il me paraît clair que les investissements pour renforcer Riaz, Tavel

et Meyriez devraient être prévus dans un plan d'investissement et non dans le présent décret.» Idem pour le SIC, une interface utile pour de nombreux prestataires et services, selon lui, car «cela va bien au-delà de la simple efficacité opérationnelle de l'HFR». Comme plusieurs députés de gauche, il y voit de clairs enjeux de santé publique.

Pour Philippe Demierre en revanche, ces investissements restent dans le cadre du fonctionnement de l'HFR: «Cela ne fait donc pas partie des tâches régaliennes de l'Etat.» Position suivie par une majorité de l'UDC, du PLR et du Centre. Au final, l'amendement a été rejeté avec une courte majorité, de deux voix en première lecture (51 non, 49 oui et 2 abstentions) et de dix voix en deuxième lecture.

Le peuple se prononcera le 9 juin sur cette aide de 175 millions, en même temps que sur l'initiative sur les urgences. **XS**